

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait

Registre de délibération du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REVEL

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS

Nombre de membres Afférents au CCAS : 10

En exercice : 10

PRESENTS 8 : Sandrine GAYET-Patrick HERVE- Caroline DRIOL-Hélène BOUSSANT-Franck GENEVAUX- Nicole ANGELIER- Amandine DELATOUICHE- Cathy PELOSO

ABSENTS : 0

Qui ont pris part au vote :

PROCURATIONS : Coralie BOURDELAIN à Patrick HERVE . Geneviève COURSIMAULT à Cathy PELOSO

Date de la convocation : 11 juin 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°2

OBJET : Participation forfaitaire au remboursement de l'abonnement de l'électricité aux personnes de + de 65 ans non imposables

Rapporteur : Mme Sandrine GAYET

Vu les compétences du CCAS dans l'aide sociale en direction des administrés Revelois
Vu les évolutions tarifaires et des prix de l'énergie, notamment de l'électricité,

Considérant la volonté politique de soutenir les familles dans le domaine social


Le Rapporteur propose à l'assemblée une participation forfaitaire financière d'un montant maximum de 50 € par an sur présentation de leur facture, de leur avis de non-imposition et d'un RIB.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 18 juin 2024.

Extrait Certifié Conforme

Caroline DRIOL



Secrétaire

Sandrine GAYET,



Vice-présidente